

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Emilie Brunet

<https://www.cadre21.org/membres/2a803d81a296dfc7180d6a60>

Date d'obtention : 2021-04-08 18:37:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Procédure claire et précise qui permet de respecter le cadre légal
Efficace, sécuritaire et collaboration avec les partenaires
Clé en main

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Respect des lois lors de mes interventions
Intervention ciblée et commune, et ce, peu importe le milieu

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder les images!
Me référer dès le départ à la trousse.
Remplir rapidement le formulaire fourni pour déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif.
Collaborer avec les partenaires